

SÉNAT

N^o 264.

Commission chargée de l'examen de
la proposition de M^r Combes sur la réforme
des sanctions de l'Enseignement
secondaire.

Nommée le 13 Décembre 1898.

Messieurs Cordelet
Reghemassel ~~Carreau~~
Sintilhac Secrétaire
Gauthier H^{te} Saône
Georges Jonillot ~~Béraud~~
Edouard Millaud Président
François Deandrieis
Albert Bernais ~~Willon~~
Alexandre Lefèvre.

Secrétaire-adjoint = M^r Charles Simon fils



6

M.

^

Séance du 15 Novembre 1907.

Étaient présents M. M. Edouard Millaud, Eugène Luitilhae, Alexandre Vésivre, Lordelet, Francoy, Régismanset, Georges Grouillot.

Présidence de Monsieur Edouard Millaud

M^r Edouard Millaud remercie les membres de la Commission d'être venus en aussi grand nombre. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux commissaires persuadé que tous leurs efforts tendront à faire aboutir le projet. Vous savez dit-il que la proposition est ancienne. Monsieur Combes était président de la Commission chargée d'étudier la proposition lorsqu'il a été nommé ministre; j'ai eu l'honneur d'être désigné pour le remplacer. J'ai prié les ministres de se rendre au sein de la Com^{on} je n'ai jamais pu réussir à en faire venir un. Ils changeaient trop souvent et se retranchent derrière cette objection qu'ils ne sont pas très au courant de la question. Je dois ajouter qu'il n'y a aucune hostilité de leur part.

Vous savez quelle agitation il y a eu dans le pays en ne voyant pas aboutir cette question.

Monsieur le Secrétaire, Monsieur Eugène Luitilhae va nous faire le résumé de nos travaux. Il a consulté nos procès-verbaux et nous venons comment nous pouvons recouler le passé et le présent afin de présenter la proposition de loi devant le Sénat.

La parole est à Monsieur Eugène Luitilhae

M^r Eugène Luitilhae Messieurs. Notre Président m'a chargé de l'examen de la question. Pour vous la présenter d'une manière aussi claire que possible je me suis préoccupé de l'opinion de la partie de celle du corps enseignant et en fait de l'opinion publique. En 1884 il y avait une crise que l'on faisait supporter au baccalauréat. Elle finit par une enquête qui aboutit à un

2
mémoire de M^r Gréard au conseil académique de Paris
en 1885 et je crois, si vous me permettez d'émettre mon
 humble avis ^{qu'il sera bon} que chaque membre de la Commission le
connaisse.

En voici les conclusions. J'ai tout dépouillé.

Il conclut; au baccalauréat avec le nom et la chose
au livret scolaire authentique
surtout à des examens de passage sérieux

Il y avait dans l'ancienne université un examen sérieux
Je ne crois pas moi à l'efficacité de cet examen de passage.
Le baccalauréat serait un examen de passage de la
seconde à la rhétorique; à peine un peu plus solennel
que les autres

Enfin ce qu'il est bon de retenir, c'est que Monsieur Gréard
maintient le baccalauréat

Monsieur Alex. Lejeune. Veut-il au mot baccalauréat ?

Monsieur Eugène Kuhlthac. Oui. J'avait fait des objections que je traduirais en
objections réfutables qui comprendraient:
les scrupules professionnels du corps de l'enseignement secondaire
la crainte des responsabilités; enfin l'insuffisance de juges
qualifiés tellement matérielle que l'examen a été passé
^{par} devant des professeurs de lycée et non par des professeurs
de la faculté et ils étaient plus sérieux
Et en objections décisives
le vœu a une énorme majorité de l'université
l'existence de l'enseignement libre
moi j'ajoute que l'enseignement moderne complique
l'enseignement.

Unité de sanction - unité de système.

C'est la dessus qu'intervient la proposition de Monsieur
Loubet. C'est un procès en règle du baccalauréat malgré
la réforme proposée en 1840 par le conseil supérieur
dont il constate l'échec.

L'aurait quitté le Ministère avant de faire aboutir le projet, il n'eut pas le temps de le faire discuter.

Cette proposition fut reprise et y reproduisit les arguments anciens avec faits nouveaux à l'appui et même conclusions à savoir:

1^o Suppression du Baccalauréat - coépreuve terminale des études scolaires et restitution du Baccalauréat de l'Enseignement Supérieur

2^o Substitution au baccalauréat d'un certificat d'études secondaires par jury sévèrement organisé, (proposé à l'établissement d'état, un jury d'état.)

3^o Equivalence des sanctions pour enseignement libre et enseignement moderne (ce texte devenu caduc).

Restaient les deux premiers.

Suivit une annexe portant règlement d'Administration Publique. Il disait Jury par délégués d'état et composé d'un Président et de 3 à 5 membres de l'établissement licenciés ou agrégés; droit de veto du Président.

Un certain nombre d'élèves pouvaient être exemptés de l'examen sur vue du dossier scolaire; mais à l'université;

Le même certificat ministériel indépendant de tout mode d'obtention était donné à tous les élèves individuellement.

M. Combes fait alors un rapport sous main pour la Cour ou d'initiative parlementaire qui a conclu à la prise en considération à l'unanimité.

Monsieur Rambaud Ministre de l'Instruction Publique, répondant le 1^{er} décembre 1898 l'argument de M. Combes. L'était contre l'aléa de l'examen et pour y remédier il concluait à des jurys mixtes: professeurs de faculté et professeurs de lycées agrégés ou licenciés.

De au fonctionnement effectif du libre scolaire (surtout sur la valeur des élèves et de leurs études au moment des concours).

4
Monsieur Alexandre Vézire Et ce que les Prix d'Honneur étaient exemptés

Monsieur Eugène Guillaumet Voy. Personne.

Le 12 Juin 1899 M^r Pozzi déposait son rapport il faisait la critique du baccalauréat en de son aléa avec statistique 92% reçus à Berlin à l'examen de maturité en France 39% d'oubli pour le baccalauréat

Le Rapport Pozzi comprenait 3 parties.

- 1^o Les réformistes (M. M. Walloy Guaid. J. Légrand).
C'est à dire réforme du baccalauréat par le baccalauréat
- 2^o Les transformistes. transforment le baccalauréat par un autre examen - jury enseignement secondaire examen de maturité (M. M. Combes. Rambaud. J. Duran. Larive)
- 3^o Les abolitionnistes (Jules Guaita) se le cite comme mémoire

Les Conclusions furent adoptées par 5 voix contre 4 et qui étaient :

Un certificat d'études épreuve terminale de l'enseignement secondaire - Jurys propres à l'établissement le président avait le droit de veto. Un 2^e jury d'état d'académie pour enseignement libre - Un délégué du ministre dans les Collèges si besoin est. - Examen de passage tous les ans avec inscription du résultat sur le livret scolaire.

Entre temps il y eut l'enquête de l'enseignement secondaire en on avait apporté un grand nombre de propositions fort discordantes.

La dessus vint au Sénat la 1^{re} délibération le 27 Juin 1899 le 12 Dec 1^{er} Mars 1900 à la dernière séance il y eut renvoi à la Commission du propositions Combes et Rambaud avec amendement Walloy qui proposait un jury mixte (professeurs facultés et agrégés enseignement secondaire en minorité et n'aurait

nant par leurs élèves

2. Programme à déterminer par le ministre après avis du Conseil Supérieur

Votre Commission a reçu en laissant mûrir le projet le point de maturité semble atteint. Voici ce qui est arrivé depuis. Un projet municipal adopté par la section permanente du Conseil Supérieur en novembre 1900. Il concluait à des jurys mixtes et à la possibilité de sujets identiques pour plusieurs établissements.

Enfin messieurs est intervenu un fait ou dirait surtout que M. Briand avait fait un projet de loi concluant à la suppression il n'en a jamais fait. J'ai une lettre du directeur du Cabinet sous laquelle il me laisse prévoir qu'il y a au ministère un état d'esprit tendant à s'occuper de la question. Il y a un an que l'on vise ce projet. Il s'est produit un écho, tout un mouvement relatif au baccalauréat. Voilà messieurs la succession de projets. Voilà la vie parlementaire sur cette proposition.

Dans la revue universitaire de St-James du 5 février 1907 les opinions des membres de l'enseignement sont relatées. Il ressort toujours le même émoi dans la responsabilité pour le monde universitaire.

La question de l'enseignement libre revient et je pense que la question ^{à laquelle} que vous aurez à prendre une décision dépendra de la question de l'enseignement libre

M. Edouard Hillairet

Je crois que vous pouvez remercier notre sympathique et éminent Secrétaire Monsieur Eugène Lantier de la façon brillante dont il a fait l'exposé de la question qui va vous occuper. Je crois que la première chose à faire maintenant serait d'entendre le ministre

et de nous informer du jour ou il pourra venir
devant nous.

M. Regis maurel

Il faudrait demander aux nouveaux membres
de la Commission quelle est leur opinion et
que nous connaissions celle des anciens.

M. E. Lunkhae

Je crois qu'il vaut mieux entendre le ministre
d'abord et ensuite les membres de la Commission.

M. Édouard Kulland

en de cet avis en se charge d'aller voir le
ministre.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire.

Lunkhae

Le Président

Edouard Millard

7

Séance du Jeudi 19 Mars.

Présidence de M^r. Edouard Millaud

Étaient présents. M^{rs}. Edouard, Millaud, Cordelet, Crouillot, Francoz, Alexandre Le Jéno, Albert Decrais.

La séance est ouverte à 9 heures.

Monsieur le Président - Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique a demandé que le projet de loi relatif à l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire soit renvoyé à notre Commission c'est ainsi que vous l'êtes Courvoisier.

J'ai reçu une note de Monsieur le Ministre des Finances me disant qu'il est à notre disposition pour les dépenses explicatives qui nous paraissent utiles au sujet des dépenses qui entraîneront ce projet de loi.

Le projet indique qu'il s'agit de l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire. La question est si importante que l'oy a nommé une Commission extra parlementaire qui a émis un avis favorable. C'est après cet avis que M^r Steeg a fait son rapport, qu'il a été voté à Chambre à l'unanimité et renvoyé au Sénat.

La dépense n'est pas très grande pour l'Etat (5/1000)
Le corps enseignant trouve même que cet avancement n'est pas suffisant mais le premier pas est fait car ces fonctionnaires sont très intéressants.

M^r Cordelet On a fait beaucoup pour les fonctionnaires de l'enseignement primaire il est bien naturel qu'on fasse quelque chose pour ceux de l'enseignement secondaire

A


Monsieur Francoz.. nous sommes tous d'accord. Désignons celui d'entre nous qui fera le rapport.

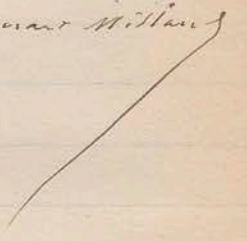
M. Edouard Huilland. - J'ai reçu une lettre de Monsieur Eugène Lintilhac qui s'excuse de ne pouvoir venir et veut souffrir. - Il est favorable. - il n'est pas candidat au Rapport. dit-il.

M. Georges Poullot. - Si mes Collègues veulent bien me le confier je me chargerais du rapport.

M. Georges Poullot est désigné comme rapporteur le projet est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 9 h. 30.

Le Secrétaire


Le Président
Edouard Huilland


106